Communauté de Communes

Haut Limousin en Marche

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 14 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze février à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 4 février 2022.

Nombre de conseillers	
En exercice	62
Titulaires Présents	44
Suppléants Présents	6
Pouvoirs titulaires	6
Votants	56

BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRIERE Jean-Paul, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BOYER Éliane, COINDEAU Yvette, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GENTY Guillaume, GUIBERT Philippe, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAURENT-DUSSY Claudine, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Francis, MAURY Alice, NIVARD Fabrice, OVAN Nicolas, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PERROT Corinne, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROCH Jean-Marie, ROUET Jean-Louis, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno.

PRÉSENT Suppléant : BARRAUD Francine, BOISSEAU Claudine, MAUDUIT Jean-Luc, MESMIN Michel, PRÈVÔT Alain, TRICHARD Robert.

POUVOIRS hors suppléant :

- BARRET-BONNIN Marie-Catherine qui donne pouvoir à DE LA SALLE Jacques
- COURTIOUX Vincent qui donne pouvoir à MARCOUX-LESTIEUX Patricia
- GORIN Claudine qui donne pouvoir à SCHIRA Bruno
- LONDEIX Colette qui donne pouvoir à NIVARD Fabrice
- MOREAU Pierre-Charles qui donne pouvoir à PAILLER Alain,
- SINGEOT Anne-Marie qui donne pouvoir à DRIEUX Sophie,

Excusés : BERGER Odile, BREGEAUD Laurent, BREGEON Pascal, MARTIN Bernard, NAVARRE Michel, THEVENOT Pierrette.

Assistaient également à la séance des délégués suppléants.

Monsieur Guillaume GENTY est élu secrétaire de séance.

1- **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 décembre 2021 de la CCHLeM**
Adoptée à l'unanimité

2- **Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »**
Le Conseil Communautaire valide l'affectation de la liste des dépenses ci-dessous au compte 6232 « Fêtes et Cérémonie » dans la limite des crédits repris au budget de la CCHLeM.

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles ou touristiques et les diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations,

- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles,

- les jouets des enfants du personnel distribués à l'occasion de l'arbre de Noël,

- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,

- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations,

- les frais de restauration des élus ou des employés intercommunaux accompagnés de leur conjoint liés aux actions intercommunales ou à l'occasion d'évènements ponctuels comme les fêtes de fin d'années…

- les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestation.

Adoptée à l'unanimité

3- **Désaffectation bâtiment ZA LE DORAT – SARL NITD – Budget Annexe ZA LE DORAT**
Le Conseil Communautaire approuve la désaffectation du bien situé au 4 avenue Georges Pompidou 87 210 Le Dorat au 31/12/2021.
Contre : 0
Abstention : 1 (Alain PAILLER)
Pour : 55
Adoptée à l'unanimité

4- **Création d'un emploi permanent chef de service ADS**
Le Conseil Communautaire valide la modification du tableau des emploi proposée et l'inscription des crédits nécessaires au budget.
Adoptée à l'unanimité

5- **Achat de parcelles – Zone d'Activités du Repaire**
Le Conseil Communautaire approuve la proposition d'achat concernant les parcelles Z n° 47,48 et 55 d'une surface totale de 39 088m² pour un montant de 9 400€. Le Président est autorisé à signer l'acte administratif authentique de cession de ces biens immobilier par l'État ainsi que l'ensemble des pièces nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.
Adoptée à l'unanimité

6- **Échange de terrains – Le Pouyades**

Le Conseil Communautaire valide l'échange conclu à titre gracieux (excepté les frais de notaire) qui concerne les terrains référencés au cadastre sous la section F aux numéros 1232 et 1234 pour une surface d'environ 3ha qui sont donc cédés par la CCHLEM à l'EARL FRANCOIS contre les parcelles situées section F sous les numéros 1237, 13, 15, 16, 19 et 23 pour une surface d'environ 2 ha.

Adoptée à l'unanimité

7- **Fixation des tarifs de caution et forfait ménage – Hameau de Gîtes des Pouyades**

Le Conseil Communautaire approuve la création d'une caution ménage + barbecue de 200€ et valide la revalorisation du forfait ménage à hauteur de 100 € au lieu de 70 €.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du HAUT-LIMOUSIN EN MARCHE R.F.

Jean-François PERRIN